Fiche N° 4 Mobilité dans le parc social et parcours résidentiel

Les faits

La plateforme « Échanger habiter » permettant aux locataires d'échanger leur logement au sein du parc social regroupe déjà une vingtaine de bailleurs sociaux en lle-de-France depuis 2018 https://www.echangerhabiter.fr/. Alors que sur Colombes, les deux plus importants organismes de logements sociaux sont Colombes Habitat Public et I3F, seul ce dernier a opté pour la plateforme.

Colombes Habitat Public n'y adhère pas, souhaitant garder la maîtrise de sa politique de mobilité interne.

Il est difficile, par ailleurs, de sortir du parc social. Ainsi, d'après les dernières statistiques de l'OPML92, 49,2% des ménages habitant un logement social avaient en 2016 une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans.

L'interpellation

En tant que candidat-e à la Mairie de Colombes, comment comptez-vous faire pour favoriser la mobilité au sein du parc HLM et du parc social vers le parc privé ?

Nos propositions

- Faire adhérer Colombes Habitat Public à cette plateforme et inciter tous les autres bailleurs sociaux à faire de même.
- Faire connaître la plateforme « Échanger habiter ».
- Construire une politique qui permette de favoriser l'accès aux logements privés par un plafonnement des loyers afin de permettre une sortie du logement social vers le logement privé et de fluidifier le parcours résidentiel.
- Faire connaître les dispositifs de garantie des loyers et de financement des travaux pour encourager la mise en location de logements vacants dans le privé.

le 20/12/2019























